

Certification de qualification avancée à la lutte contre l'incendie

Références réglementaires :

Section A-VI/3 : Prescriptions minimales obligatoires la formation aux techniques avancées de lutte contre l'incendie.
Tableau A-VI/3 : Norme de compétence minimale spécifiée en matière de techniques avancées de lutte contre l'incendie.

Public visé :

Salarié ou demandeur d'emploi – Chef d'entreprise – Domaine maritime

Pré-requis :

Visite médicale du service de santé des gens de mer à jour

Objectifs :

Diriger les opérations de lutte contre l'incendie.

Entraîner les équipes d'incendie, inspecter et entretenir les dispositifs et le matériel de détection et d'extinction. Effectuer un compte-rendu.

Méthodes mobilisées :

Le CQALI est réalisé en partenariat avec l'IFOPSE, la formation se déroule à Nivillac. Le matériel de lutte incendie (lances, ARI, ...) est mis à disposition des stagiaires et un PC de commandement est mis en place. Un questionnaire écrit et une mise en situation pratique sanctionnent ce module.

Modalités pédagogiques :

INTITULÉ	Heures
Appliquer les règles de sécurité collective et individuelle. Connaître la combustion et les phénomènes thermiques. Entraîner les équipages. Connaître l'organisation de la lutte. Appliquer les différentes méthodes de lutte contre l'incendie. Contrôler et maintenir les installations et équipements. Connaître les risques spécifiques. Connaître les procédures de communication et de coordination avec les équipes incendie à bord et à terre. Pratiquer le commandement en intervention. Connaître les règles de sécurité et les protocoles d'engagement des équipes de lutte. Organiser et gérer l'intervention.	18H00 de théorie et 14H00 de pratique
TOTAL	32 H

Durée de la formation : 32 heures

Nombre de jours : 5 jours dont 2 de pratique à Nivillac

Coût de la formation : **800 €**